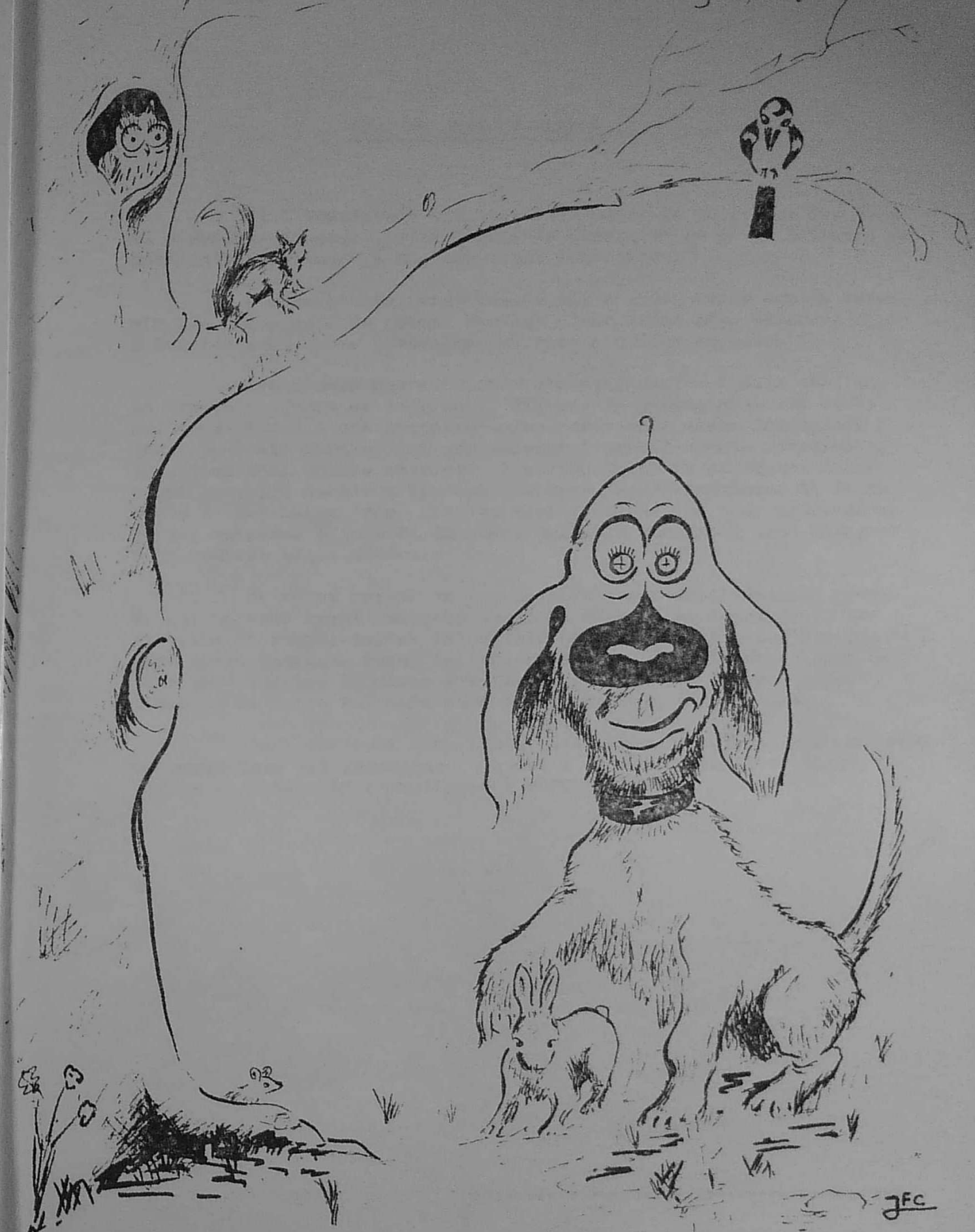


Automne 1980

# La Chronique de Monterblanc



Pour les chasseurs ... et les écologistes !



Il a beaucoup de nez.....

et il est très bon pour le lapin !!

RIEN NE SERT DE COURIR...

Si l'exactitude est bien réellement la politesse des Rois il n'est pas douteux que le Comité de Rédaction de notre Bulletin ne peut guère prétendre à engendrer une monarchie !

A tous péchés, miséricorde, mais enfin force est de convenir que trois mois de retard sur six c'est quand même beaucoup et, à nos lecteurs, nous présentons de bien sincères excuses.

Avons-nous des circonstances atténuantes ? Bien sûr, on en trouve toujours et pour notre défense je présenterai aux Jurés qui nous lisent - nos lecteurs - les surcharges assez lourdes du début de l'été dernier qui ont ralenti l'ardeur de nos rédacteurs, mais bien plus encore entravé l'action de notre personnel municipal trop peu nombreux il faut l'avouer. Nous essayerons de faire mieux la prochaine fois, car les appréciations que nous recevons en ce qui concerne l'intérêt de notre Bulletin Municipal nous engagent à poursuivre notre effort.

Un autre aspect de nos difficultés rédactionnelles vient en ce que nous avons beaucoup de mal à obtenir en temps voulu les articles et compte-rendus des différentes activités qui s'épanouissent dans notre Commune. Aussi faisons-nous appel à la bonne volonté de tous pour que les éléments d'activité qui sont un des principaux attraits de notre Bulletin nous parviennent en temps voulu.

Ceci dit nous remercions chaleureusement tous ceux qui nous apportent leur collaboration grâce à laquelle peut-être mieux connue et appréciée l'existence à MONTERBLANC.

La Rédaction.

+++++  
++++  
++

\*\*\*\*\*  
\*  
\*  
\* A U T O M N E 1 9 8 0 \*  
\*  
\*\*\*\*\*

UN COMBATTANT DE 1914-1918 DECORE DE LA MEDAILLE MILITAIRE  
ET PRESENTATION D'UNE SECTION DU R.I.Ma AU DRAPEAU DU REGIMENT

\*\*\*\*\*

Le 31 Janvier, malgré le vent qui soufflait en violentes rafales, la population a réservé un accueil sympathique aux Militaires du 3ème R.I.Ma de VANNES pour la présentation au drapeau d'une section de jeunes engagés.

La Place de l'Eglise était, en effet, à peine assez vaste pour recevoir les trois sections du R.I.Ma, conduites par la Musique de la 9ème Division d'Infanterie de Marine.

Les porte-drapeaux des Associations d'Anciens Combattants avaient pris place le long de l'Eglise, ainsi que les enfants des Ecoles et les habitants de la Commune, réunis autour de leur Maire et du Conseil Municipal.

Pour cette manifestation, MONTERBLANC avait un invité d'honneur. Monsieur Joseph LE ROUX, de "Kérabus", Monterblancais d'origine et Combattant de la grande guerre, a reçu la Médaille Militaire.

Monsieur LE ROUX qui, aujourd'hui, est âgé de 86 ans, a connu toutes les grandes heures de la guerre 1914-1918 et aussi tous les champs de bataille, de la Somme à VERDUN. Affecté au 54ème de COMPIEGNE, Monsieur LE ROUX fut blessé le 21 Mars 1915, dans la Meuse. Après trois mois d'hôpital, il reprenait le combat avec le 87ème de ligne de SAINT-QUENTIN. En 1917, il tombait malade et devait néanmoins finir la guerre.

Depuis 1918, Monsieur Joseph LE ROUX, qui naquit à MONTERBLANC, a toujours vécu à MONTERBLANC où il exerçait la profession de couvreur.

Sa Médaille Militaire lui a été remise par le Colonel ROUSSEAU-DUMARCET, Commandant du 3ème R.I.Ma, en présence de son parrain, un jeune Sergent du R.I.Ma, Monsieur JANNONE, également médaillé militaire pour fait d'armes.

A l'issue de la cérémonie, Monsieur LE ROUX fut félicité par Monsieur CHAPPEL, Député-Maire de VANNES, et Monsieur Le Docteur MICHEL, Conseiller Général.

Mais, auparavant, une Section de jeunes engagés avait été présentée au drapeau du Régiment, dont le Colonel ROUSSEAU-DUMARCET rappela les grands moments.

Nos félicitations à Monsieur LE ROUX, brave poilu de la guerre 1914-1918.

\*\*\*\*\*

Entre l'OR  
oooooooooooooooooooo et le DIAMANT !  
oooooooooooooooooooooooooooo

MONTERBLANC, au jour où nous écrivons, a vu se consacrer cette année bien des amours et s'établir huit nouveaux foyers :  
Gilles AUDAL et Martine CONAN - Albert BRUNSWICK et Nathalie COLOMBRES - Michel CAUDAL et Maryvonne LE ROCH - Bernard CONAN et Marie-Christine RIBOUCHON - Jean-Yves JULE et Dominique GUILLEMAUT - Loïc MANGOUERO et Giselle RIO - Daniel MARTIN et Yolande RAOULT - Antoine VIGOUROUX et Armèle LE GALL.

A tous ces jeunes ménages nous souhaitons beaucoup de bonheur en une longue et solide union.

En ces temps où trop de foyers s'effritent et se dissolvent, pour le malheur des enfants le plus souvent, il est consolant de pouvoir donner en exemple ceux qui, à travers l'existence, ont su préserver leur attachement mutuel et leur tendresse et peuvent en fêter l'anniversaire dans la joie.

C'est ainsi que nous avons pu nous associer aux Noces d'Or - cinquante ans de mariage - de :

Monsieur et Madame Joseph EVENO  
Monsieur et Madame Tugdual Félix THOMAZO,  
et, tout récemment, Monsieur et Madame Jean CONAN fêtaient un anniversaire qui avait l'éclat du diamant ! Soixante ans de vie commune sans défaillance ! Comme on dit : il faut le faire !!!

Souhaitons à ces heureux jubilaires de nombreuses années d'une même entente, au milieu de leurs enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants.

Et aux jeunes comme à ceux qui ont atteint ... le bel âge - il n'y a pas de vieux à MONTERBLANC ! - nous crions joyeusement :

Vive les Mariés !

\*\*\*\*\*

Joseph EVENO, né à PLAUDREN le 27 Janvier 1902, épousait à LOCMARIA-GRAND-CHAMP le 4 Février 1930, Marie Léonie LE BRUN, née en cette localité le 24 Octobre 1907.

Monsieur EVENO est l'arrière petit-fils de Mathurin EVENO, Maire de MONTERBLANC pendant 45 ans, décoré de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur par l'Empereur Napoléon III.

Les parents du jubilaire célébrèrent leurs noces d'or à LOCQUETAS le 24 Octobre 1938.

Les jeunes époux sont exploitants agricoles  
- au "Guern" en MEUCON, de Février à Septembre 1930 ;  
- au "Moustoiric" en PLAUDREN, de 1930 à 1939 ;  
- à "Sclair" en MONTERBLANC, de 1939 à 1951 ;  
- au "Hent-Coët" en MONTERBLANC, de 1951 à 1964.

Ils jouissent d'une paisible retraite à "Korn-er-hoëd", entourés de leurs quatre enfants, neuf petits-enfants et deux arrière petits-enfants.

\*\*\*\*\*

Tugdual-Félix THOMAZO, né à LOCQUeltas le 19 Septembre 1906, et Thérèse MARTELOT, née à MONTERBLANC le 9 Juillet 1909, unissaient leurs destinées, en cette Commune, le 13 Mai 1930.

Du Mariage, naissent quatre enfants, dont trois vivent toujours.

Monsieur et Madame THOMAZO élèvent leur famille en exploitant la ferme de "Kerbloquin" où ils firent carrière.

La guerre sépare les époux du 12 au 17 Octobre 1939, puis du 24 Avril 1940 au 13 Août 1945. Monsieur THOMAZO, fait prisonnier à NANTES le 19 Juin 1940, fut libéré par les Russes le 31 Janvier 1945 et ne put rejoindre son foyer qu'au mois d'Août. Au cours de sa captivité, il fut blessé.

Pendant cette longue et pénible période, Madame THOMAZO exploite normalement les 18 hectares, mais au prix de combien de difficultés.

En 1969, ils prennent une retraite bien méritée.

Leur famille s'est enrichie de neuf petits-enfants et d'une arrière petite-fille.

\*\*\*\*\*

Le 5 Octobre 1920, Perrine HEMON, née le 5 Janvier 1901 à MONTERBLANC, épousait, en cette Commune, Jean CONAN, né à ELVEN le 25 Avril 1894.

Monsieur CONAN, de retour de la grande tourmente, malgré de sérieuses études au Collège Saint-François Xavier, décida de succéder à ses parents.

Le jeune couple s'installa donc au "Resto" en ELVEN, exploitant une belle ferme - près de 28 hectares - qu'ils devaient quitter qu'à l'heure de la retraite - en 1959 - pour se retirer à "Kerbloquin".

Ils y vivent paisiblement, bénéficiant de la sollicitude de leurs sept enfants, dix petits-enfants et de la fraîche tendresse de neuf arrière petits-enfants.

\*\*\*\*\*

AGENCE POSTALE de MONTERBLANC

( M a i r i e )

Tél. 53.90.00

OUVERTE TOUS LES JOURS, SAUF LE SAMEDI

de 14 heures 30 à 17 heures 30

- LES EXPOSITIONS -

\*\*\*\*\*

La musique et la danse occupent, dans les activités culturelles de MONTERBLANC, une place indiscutablement privilégiée, dont nous nous en réjouissons, car elles sont particulièrement attractives et distrayantes pour les jeunes, auxquelles elles offrent les meilleures possibilités d'épanouissement.

Mais, il ne faut pas négliger non plus les expositions qui ont été présentées dans notre Salle.

Nous les devons à l'obligeance de la Direction des Archives Départementales du Morbihan que nous ne saurions trop remercier.

La première concernait "Les Sports en Morbihan, des origines à 1940". Il est à noter que MONTERBLANC fut la première Commune à en bénéficier.

Elle était très remarquable en elle-même, mais prit chez nous un intérêt exceptionnel et très particulier, grâce à la coopération de tous les clubs et associations sportifs qui prospèrent sur notre territoire communal.

Un grand merci à ceux qui ont bien voulu répondre à notre appel :

L'A.S.M. - "Section Football" - tout d'abord bien sûr, la plus ancienne et la plus vigoureuse de nos Associations sportives présentait, grâce à son Président Serge LE GAL, un panorama complet du Club, avec la création en 1965, les licences des premiers joueurs, l'album-photos, les trophées (24 coupes et plusieurs médailles), etc...

Le Tennis-Club, un nouveau-né ou presque, avait déployé beaucoup d'ingéniosité dont on peut féliciter, pensons-nous, l'épouse de son Président, le Docteur DANIEL.

L'Etrier Vannetais, un "ancien" lui aussi, avait vraiment fait un effort propre à lui attirer de nouveaux cavaliers, on pourrait dire mieux des cavaliers, car les jeunes filles et les dames sont souvent, en sports équestres, plus audacieuses et enthousiastes que les hommes. Merci au Docteur MOCQUET et à son équipe, à commencer par le sympathique Albert TOUCHE.

Le Centre-Ecole de Parachutisme, présidé par le Docteur FERRE, abritait sont intéressante présentation sous un parachute... évidemment. Si les avions, qui emportent les hommes-volants vers le ciel pour leurs sauts, pouvaient avoir un ronronnement un peu plus discret, nous pourrions nous réjouir d'un coeur encore plus sincère de leurs exploits.

Disons que les avions de l'Aéro-Club, dont le stand était de propagande, se montrent nettement modérés en ce qui concerne les décibels, nous en remercions Madame MAGNIER.

Le cyclisme n'était pas absent, grâce à Madame ROUXEL, pas plus que le Club de Gymnastique féminine, lequel, entraîné par Madame LE LUHERNE, maintient son rythme sans défaillance.

Les petits élèves de Monsieur GUILLOT avaient exprimé, en des dessins naïfs et très spontanés, la façon dont ils imaginent les sports.





COMMUNIQUE

La Section de Saint Nolff des Scouts de France nous demande de communiquer aux jeunes de MONTERBLANC l'article qu'ils ont fait paraître dans leur bulletin communal.

C'est bien volontiers que nous leur donnons satisfaction, souhaitant que de jeunes Monterblancais les rejoignent.

La Rédaction.

+++++

Les vacances sont terminées. Nous avons tous repris le chemin de l'école ou du travail, mais nous gardons tous un bon souvenir de ces vacances 1980.

Les Scouts (anciennement appelés rangers) garçons âgés de 12 à 14 ans, ont fait leur camp d'été (12 jours) début juillet, dans les Côtes du Nord, au château de KERGRIST près de LANNION.

Ils en sont revenus enchantés et prêts à recommencer. "C'était DUR-DUR mais SUPER".

Les Louveteaux, garçons âgés de 8 à 12 ans ont fait cette année un camp groupé, début septembre (8 jours) à l'île de HOUAT, avec des meutes de Vannes et de Pontivy. Quel plaisir "aller en bateau, sur une île", jouer aux "robinsons".

Mais ne restons pas rêver sur le passé et orientons-nous vers cette année qui débute et que nous devons préparer avec les garçons.

Notre groupe doit s'agrandir. Le scoutisme est l'affaire de tous. Il n'appartient pas à une seule catégorie d'enfants, mais est ouvert à tous les enfants.

Les garçons se réunissent le samedi après-midi :

de 14 h à 17 h pour les louveteaux - 8 - 11 ans-  
de 14 h 30 à 17 h 30 pour les scouts - 12 - 14 ans-  
de 14 h à 17 h pour les pionniers - 15 - 17 ans-

Nous remercions tous ceux et celles qui ont aidé les scouts dans leurs tâches diverses et ceci avec beaucoup de dévouement et de désintéressement.

Nous remercions Monsieur et Madame Gérard LE MASSON de Kerloc pour les 3 années qu'ils ont passées à la tête du groupe VERKADE. Ils sont remplacés par Monsieur et Madame SIMOLEIT 10 beau soleil à Saint-Nolff, téléphone 54.30.57. à qui vous pouvez vous adresser pour tous renseignements et inscriptions.

Nous remercions également ceux qui jusqu'à présent ont pensé aux sacs d'engrais (vides) ainsi qu'au ramassage des pommes.

+++++  
++++  
++

ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE "ER STIREN"

Siège social : Mairie de Monterblanc.

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Vous qui habitez MONTERBLANC, savez-vous qu'il existe dans votre Commune une Association socio-culturelle ? Elle est à votre écoute pour l'organisation de vos loisirs sur le plan communal.

L'Association a eu au cours des années passées quelques activités culturelles, telles le théâtre, l'archéologie, la bibliothèque, le ping-pong... Cette liste n'est pas close. Il ne tient qu'à vous pour qu'une ou plusieurs de ces activités existent à MONTERBLANC.

Le Cercle Celtique, principale activité du groupe, a été apprécié dans de nombreuses fêtes bretonnes, et aussi hors de votre région - la Bretagne - en se produisant en Corrèze, en Champagne, en Angleterre, en Espagne... Il vous invite à pratiquer la musique et les danses bretonnes.

Si vous êtes intéressés par une ou plusieurs activités, nous vous invitons à une réunion d'information qui aura lieu, au Foyer des Jeunes, le Mardi 11 Novembre, à 10h30.

Au cas où vous ne pourriez pas y assister, faites vous connaître auprès de l'un des membres du groupe, ou de la Mairie, et faites part de toutes vos suggestions.

Le Président : René LE MERO.

+++++

ECOLE PRIVEE NIMTE NOTRE DAME DE LA CROIX

La rentrée scolaire de septembre s'est effectuée de façon très satisfaisante. Les effectifs étant en progression, une classe supplémentaire a été ouverte en primaire.

Les élèves sont ainsi répartis en 7 classes et de la manière suivante :

Classe de MF GUILLOT	CM2	29 élèves
Classe de Mme NOUAIL	CM1	22 élèves
Classe de Mme RICHARD	CE2	17 élèves
Classe de Melle RAUDE	CE1	27 élèves
Classe de Soeur Yvette	CP	34 élèves
Classe de Mme LE BOURHIS	GS et MS	40 élèves
Classe de Mme DANO	MS et PS	40 élèves
		<hr/>
		209 élèves

Les enseignants tiennent à la disposition des parents le soir après la classe.

+++++

ECOLE PUBLIQUE

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions à l'école publique qui a enregistré une augmentation sensible des effectifs cette année.

L'équipe pédagogique, légèrement modifiée, se compose de :  
Madame DUGUE Christiane Directrice CE2 CM1 CM2  
Madame BARBOT Liliane Institutrice Adjointe CP CE1  
Madame LOUSSOUARN Joëlle Institutrice Adjointe Classe maternelle.

Les enseignantes disposées à défendre au mieux les intérêts des enfants remercient les parents de la confiance qu'ils leur témoignent et espèrent mener à bien leur tâche avec leur soutien et celui de la municipalité.

+++++

## AMICALE LAIQUE DE MONTERBLANC

La réunion de rentrée a été pour l'amicale laïque le moment de faire le point sur les activités passées et de renouveler son bureau.

Pour l'année scolaire 1979 - 1980 l'amicale laïque a organisé deux manifestations à MONTERBLANC : la réunion Concours Ouest-France et la traditionnelle Kermesse qui s'est déroulée sur le terrain de Kersimon gracieusement mis à notre disposition par Monsieur FRAVAL de COATPARQUET, maire, que nous remercions.

Les résultats financiers de ces fêtes nous ont permis de faire profiter les enfants de l'école publique d'activités entrant autant dans le domaine sportif que dans celui du contact avec le monde extérieur.

A Noël une matinée récréative à Vannes avec le Monde Merveilleux de Walt Disney. Au Nouvel An la soirée galette des Rois. Au printemps la visite d'une bergerie à Elven, puis celle de la Gare de Vannes sous la conduite d'un parent d'élèves.

La piscine de Questembert a accueilli onze fois les élèves du C. P. au C. M. 2. durant la période de février à juin. Les retours joyeux et décontractés des enfants prouvent que cette initiation à la natation n'est pas superflue.

La promenade scolaire nous a fait découvrir Concarneau (visite de la ville close, du musée de la mer, du port de pêche) et Bénodet (le port et la station balnéaire). Du soleil, de la bonne humeur en ont fait une agréable journée.

L'amicale laïque a aussi pris une part active à l'organisation de la soirée du 26 juillet qui malgré le temps fut une réussite sur le plan relation entre Monterblancais.

Nous rappelons la composition de notre bureau :

Président : Mr Lucien RIO, Route des 4 vents,  
Vice-Présidente : Mme JEHANNO,  
Trésorier : Mr Paul BELLEG,  
Trésorière adj. : Mme DIGUE, Ecole publique,  
Secrétaire : Mme LOUSSOUARN, Institutrice école publique,  
Secrétaire adj. : Mme BARBOT, Institutrice école publique.

Le Président,

Lucien RIO.

+++++

++++

++

## UNE ANNEE BIEN REMPLIE

C'est ce que l'on peut dire de notre école de musique et de danse pour l'année scolaire 1979 - 1980.

Les effectifs raisonnables de cette année ont permis un travail en profondeur dans chaque discipline. Au point que chaque enfant travaille seul avec son moniteur. Pas de travail de groupe où les plus doués progressent, les autres faisant ce qu'ils peuvent et se dégoutent.

Le dernier numéro du Bulletin Municipal l'avait annoncé, nous envisagions une fête de notre école.

Elle eut lieu le 20 avril, un dimanche, et, alors que nous craignions une petite assistance tout le monde fut surpris de voir notre belle salle des fêtes pratiquement pleine.

Dès le samedi après-midi et surtout le dimanche matin sous la direction habile de M. LAUDRIN une décoration du plus bel effet avait été mise en place libérant le plateau pour la mise en place des étudiants de musique, et leurs instruments et surtout pour les évolutions de nos danseuses. Car, pour la danse la scène est un peu juste.

Tout le monde avait un peu le tract du plus petit au plus grand, et même le directeur, bien qu'ayant l'habitude de mettre des enfants sur la scène, se demandait bien ce que ça allait donner ! Mais si nous en jugeons par les applaudissements répétés et fournis tout se passa bien.

Félicitations aux jeunes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour cette fête. Félicitations aux "professeurs" bénévoles qui tout au long de l'année les ont préparés. Beaucoup de parents se sont ainsi rendu compte que nous faisons un travail sérieux.

Il faut souligner, et nous y tenons, la persévérance de la grande majorité des élèves. Dans chaque classe nous avons l'habitude de noter la présence des enfants et leurs absences. Nous constatons une très grande régularité. Parmi les élèves nous en avons quelques uns de Locmaria Grandchamp et de Locqueltas, malgré la distance, leur régularité est à signaler.

### LE PREMIER EXAMEN

Nous avons décidé cette année, pour notre deuxième année d'existence, de faire passer les examens de la Fédération Nationale des Conservatoires et Ecoles de Musique, dont notre école fait partie. Presqu'à deux mois de la Fête de l'école nous faisons passer ces épreuves.

Chaque élève était libre de passer ou non. Nous ne voulions faire pression sur personne. Sur les 73 élèves de l'école 35 décidèrent de tenter le coup, même, et nous tenons à le signaler telle ou telle "grande" qui avait pourtant une partie de bac dans les jours qui suivaient. Comme c'était la première année une partie des élèves passa

le début "Benjamin I" et "Débutant I". Les plus avancés se lancèrent en "Débutant II".

Le Jury n'était pas composé par les professeurs habituels mais par des professeurs de musique de collèges qui avaient amicalement accepté de venir bénévolement donner leur samedi après-midi pour ce travail. Nous tenons à vous les faire connaître : Mesdames Marie-Claude ALIAIN, et Micheline ROUZAUT, du Collège de Josselin, Madame LORGEUX, du Collège de Grandchamp, et Madame Bernadette TUAL du Collège d'Elven. Enseignantes dans des collèges elles ont été étonnées des connaissances de beaucoup d'enfants en musique.

Chaque élève avait à subir 3 épreuves : solfège, lecture de notes, et jouer de son instrument.

Voici par catégorie et instrument les résultats de l'examen :

Classe d'Accordéon :

- Débutant II, Mention Très Bien : Anne-Marie NUGUES  
- Débutant I, Mention Très Bien : Jérôme LEGENDRE,  
Nathalie MEIGNEN, et une maman d'élève Madame Anne-Marie LIZANO, Albane, Alexa et Anne-Laure LE TRIONNAIRE qui obtinrent la Mention Bien.

Classe de Flûte à bec :

- Débutant I, Mention Très Bien : Michaël PEREL,  
Mention Bien : Frédéric FOUCHER, Mention Assez Bien : Béatrice CONAN.

Classe de Guitare :

- Tout les élèves sont en Débutant I, Mention Très Bien : Frédérique BERNARD, Marie-Andrée LE ROCH,  
Mention Bien : Catherine DREANO, Marie-Hélène FELISAZ, Patrick TEMPLE, Marie-Elisabeth NUGUES,  
Mention Assez Bien : Marie-Annie WVENO, Yolande MORIO, Isabelle THEBAUD.

Classe d'Orgue :

- Débutant I, Mention Très Bien : Guénaél BTRILLARD,  
Jean-Jacques LE HENANF, Chantal LE ROCH, Sylvie ORJUBIN,  
Mention Bien : Denis DONATIEN, Cécile MORIO, Jean-Luc TEMPLE.  
- Débutant II, Mention Très Bien : Marie-Laure DONATIEN,  
Nathalie LEGE'DRE, Patricia LE GLEUHER, Danièle LE HENANF, Marie-Thérèse NUGUES, Marie-Andrée LE ROCH,  
Mention Bien : Elisabeth GUINÉS.

Classe de Trompette :

- Débutant II, Mention Très Bien : Michèle NUGUES.

Pour obtenir l'examen il fallait une moyenne de 10 sur 20. Les mentions étaient données suivant ce barème : 12, 13 et 14 sur 20 donnaient la Mention Assez Bien, 15, 16 et 17 : Mention Bien, 18, 19 et 20 : Mention Très Bien.

Le samedi 21 Juin, sous la Présidence de Monsieur Le Maire et de son épouse, ainsi que de Monsieur Le Recteur une petite fête se déroula pour la remise des diplômes. Nous remercions spécialement les Conseillers Municipaux ainsi que les Enseignants qui étaient

venus à cette petite cérémonie où après la "partie officielle" un mini-concert improvisé fut donné par quelques volontaires. Puis alors que les jeunes se restauraient autour de gâteaux et jus de fruits, les parents et amis se retrouvaient pour un vin d'honneur... bien mérité !

Merci encore à la Municipalité qui permet à notre école de musique et de danse de se développer.

ET MAINTENANT

Eh bien nous allons continuer pour l'année qui vient. Le démarrage a débuté le SAMEDI 4 OCTOBRE. Une nouveauté pour la danse : trois genres de danse maintenant : classique, rock et modern jazz. Notre nouvelle monitrice est une ancienne élève de Mireille MARC'MANDOU donc c'est dire sa qualification, elle a 20 ans et nous retrouvons comme avec Myriam, partie à Paris, une jolie brunette. Pour la danse inscriptions et renseignements chez le Directeur, tél : 53. 90. 07. après 18 heures et le samedi à 14 heures, au Foyer des Jeunes.

Et bonne année de travail à tout le monde.

Le Directeur,

J.M. NUGUES.

+++++  
++++  
++

- CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN -

Bureau d'ELVEN

PERMANENCES à la Mairie de MONTEBLANC

le Mardi de 9 heures à 12 heures

et le Samedi de 9 heures à 12 heures

## LE CLUB DU "BEL AGE"

En 1980, le Club continue de fonctionner avec toujours un peu plus de cent adhérents.

Le 15 janvier, nous avons commencé l'année par la traditionnelle Galette des Rois. Jean CONAN, avec son accordéon, a su faire retrouver des jambes de 20 ans à nos anciens.

Le mardi 20 mai, première sortie du Club dans la Finistère. Après un arrêt casse-croûte à QUEVEN, arrivés à QUIMPER pour prendre une vedette qui nous fait descendre l'Odet, malheureusement sous la pluie, ce qui est dommage car la vallée est très belle. On aperçoit tout de même quelques châteaux en très bon état et des criques joliment aménagées. Déjeuner à BENODET où le soleil fait enfin son apparition pour le restant de la journée. Nous en profitons pour voir un peu la Côte sud-Finistère et naturellement CONCARNEAU et sa ville close.

Le deuxième voyage, le 19 septembre, se fait dans une direction toute opposée : Sud de la Loire. Visite fort intéressante d'une champignonnière à MONTSOREAU, et une autre visite encore plus passionnante d'une cave où on fait la champagnisation des vins du Saumurois, 5 kms de galeries et 3.000.000 de bouteilles entreposées, de quoi faire rêver... mais ce n'était pas un rêve et la dégustation offerte sur place met tout le monde en joie.

Le car avait bien du mal à repartir, chargé non seulement des 60 participants au voyage mais aussi de toutes les bouteilles achetées en prévision de fêtes futures.

Malgré le départ très matinal et le retour tardif, la fatigue ne semblait pas se faire sentir, car les chanteurs nous ont charmés de bout en bout... je crois que le pétillant Saumur n'était pas tout à fait étranger à cette gaieté.

Nous rentrons maintenant dans une période plus calme, qui va nous voir réunis les 1er et 3ème mardis de chaque mois.

Nous préparons aussi l'assemblée générale qui aura lieu le 16 décembre avec paiement des cotisations et l'inscription des nouveaux retraités ou esseulés qui voudraient se joindre à nous.

Prévisions pour 1981 : Galette des Rois le mardi 20 janvier. Deux Voyages, l'un en mai sans doute dans les Côtes du Nord et l'autre en septembre.

Nous pensons, pendant l'hiver, organiser quelques concours de belote inter-communales et inter-clubs, et renouveler l'expérience de mars dernier en association avec l'A. S. M.; concours de belote et dîner.

La Présidente,

M.L. GUHUR.

+++++  
++++  
++



Depuis Février 1978, existe à MONTEBLANC un Club de Gymnastique Féminine. En Mars 1980, le Club s'est affilié à la Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne : "Sport pour tous".

Les Membres du Club se réunissent, de Septembre à fin Juin, chaque Vendredi, de 19 h. 30 à 20 h. 30, au Foyer des Jeunes (salle attenante à la Mairie). Pour 1980, les séances de gymnastique ont débuté le 26 Septembre.

Il s'agit d'une gymnastique d'entretien, guidée par des moniteurs très compétents, tout esprit de compétition étant exclu : "Ce Club est donc ouvert à toutes".

Durant la belle saison, le Club organise chaque Mercredi soir, une randonnée cyclotouriste. Le départ a lieu : Place Anne de Bretagne (face à la Pharmacie) à 20 heures.

La cotisation annuelle, destinée à couvrir les frais de fonctionnement du Club, est fixée à 100 Francs par personne.

Pour les inscriptions, s'adresser à l'un des Membres du Bureau, dont la composition suit, ou au Foyer des Jeunes lors des séances du Vendredi soir.

### COMPOSITION DU BUREAU

Présidente	: Mme Anne-Marie LE LUHERNE	- "Aérodrome"
Vice-Présidente	: Mme Marie-Louise TRIONNAIRE	- "Bourg"
Secrétaire	: Mme Annick CLOAREC	- Lotissement "Ti-Glaz"
Secrétaire adj.	: Mme Josette LAUDRIN	- Lotissement "Ti-Glaz"
Trésorière	: Mme Marie-Christine LE ROUZO	- "Aérodrome"
Trésorière adj.	: Mme Thérèse PASCO	- "Kareugène"
Membres	: Mme Fernande DREANO	- B, Rue Joseph Dréano
	: Mme Marie-Thérèse MORIO	- "Le Clos"
	: Mme Anne-Marie RIBOUCHON	- "Kerolivier".

La Présidente,

A.-M. LE LUHERNE.

Association Sportive de MONTERBLANC

Siège Social : Mairie Téléphone : 53 90.03



Football



L'Association Sportive de MONTERBLANC - Section "Football" - a tenu sa dernière Assemblée Générale, à la Salle des Fêtes, le 25 Mai 1980.

C'était l'occasion pour dresser le bilan de la saison 1979-1980 : compte-rendu moral, rapport financier et résultats sportifs. Ceux-ci étaient satisfaisants, bien que, pour la troisième année consécutive, l'équipe "A" ait manqué, de justesse, le passage à l'échelon supérieur. Huit équipes sur neuf ont, en effet, terminé dans les cinq premières places (au verso, les classements complets).

L'A.S.M. vient d'entamer sa seizième saison et, après six journées de championnat, les trois équipes Seniors occupent des places honorables : - Equipe "A" : 3ème, avec 15 points, 4 victoires, 1 nul et 1 défaite, 12 buts marqués et 5 encaissés (meilleure défense du groupe). - Equipe "B" : 1ère, avec 17 points, 5 victoires et 1 nul, 16 buts marqués et 3 encaissés (meilleure attaque et meilleure défense du groupe). - Equipe "C" : 2ème, avec 15 points, 4 victoires, 1 nul et 1 défaite, 25 buts marqués et 15 encaissés.

- BUREAU et CONSEIL d'ADMINISTRATION -

- Présidents d'honneur : Mrs Jacques FRAVAL de CONTPARQUET et Jean-Marie PRONO
Président : Mr Serge LE GAL - 19, Rue André Le Texier
Vice-Présidents : Mr Jean HERVIO - "Kérendu"
Mr Raymond LAIGO - 6, Rue Joseph Dréano
Secrétaires : Mr Joseph EVENO - Place de la Mairie
Mr Maurice LE HE - Lotissement du Norvais
Trésoriers : Mr Alain LORRIC - Bourg
Mr André LE BOULEISE - Lotissement "Ti-Glaz"
Membres : Mrs Hubert BOCHER (Kermouél) - André BRIERE (Bourg) - Joseph CONAN (Coh-Castel) - Lucien DANIEL (Ti-Glaz) - André EVIN (13, rue Bois d'Amour) - Armel GUILLERON (3, rue de Rohan) - Louis HERVIO (7, rue de Steerhuën) - Patrice LE GUILLANTON (Palhouarn) - Robert LE MARTELOT (9, rue J. Mermoz) - Joseph LE VIGELOUX (Kérentrech) - Jean-Claude LORRIC (Bourg) - Jean-Jacques NIO (Cambrigo) - Gérard NOBLET (3, rue A. Le Texier) - Pierre RAOULT (14 rue Bois d'Amour).

DATE A RETENIR : Samedi 29 Novembre 1980

à la Salle des Fêtes de MONTERBLANC
GRAND CONCOURS de BELOTE, organisé par l'A.S.M.
Engagements à partir de 20 h. - Tirage à 20 h. 30

Une association philatélique prochainement à MONTERBLANC, nous lui souhaitons prompt démarrage et longue vie.

La Rédaction.

+++

Lors de l'Exposition "Sports en Morbihan", qui s'est tenue à la Salle des Fêtes de Monterblanc, j'ai eu l'honneur de présenter quelques planches de timbres concernant le sport.

Les sujets philatéliques sont de tous ordres et la Collection des timbres poste est passionnante. Cela peut être une excellente activité pour les saisons d'automne et d'hiver. Une activité calme, attrayante, minutieuse, qui peut déboucher sur des présentations importantes, si nous sommes plusieurs à partager ce nouveau centre d'intérêt.

Il se trouve certainement dans notre commune, des personnes jeunes ou moins jeunes que cela intéresse.

Nous pourrions démarrer une section locale philatélique dès les prochains jours.

Tout est à faire : Constituer l'association, lui trouver un nom, étudier les modalités de fonctionnement.

Pour tous renseignements ne manquez pas de vous adresser à Monsieur LAMBERT Yvon, Kerbelaine, MONTERBLANC. Tél : 53. 95. 12.

D'avance merci et à très bientôt pour une première réunion dont la date sera fixée si, comme je l'espère les candidats philatélistes sont assez nombreux.

Yvon LAMBERT.

+++++

++++

++

- DE NOUVELLES ACTIVITES DANS LA COMMUNE -

- Melle CADORET Jeannine - "Kertrionnaire" - Crêpière - Tél. 53.94.39
- Mr. DANO Michel - "Parc-Carré" - Peinture-Vitrierie - Tél. 60.85.06
- Mr. DILY Jean-Claude - "Mangolérien" - Radio-Taxi - Tél. 60.78.72
- Mr. PIERREFIXE Christian - "Hent-Coët" - Crêpier-Restaurateur
"L'Auberge du Petit Verger" - Tél. 53.95.57
- Sté S.A.R.B. - Mr. LE MEN Paul-Hervé - Zone Artisanale -
Fabrique de réactifs de laboratoires - Tél. 53.96.57.

LES JEUNES

Minimes

	Pts	J.
1) AS MONTERBLANC	64	22
2) RK PLAUDREN	55	22
3) LOCMOINOISE	52	22
4) AO St NOLFF	49	22
5) St Co LOMINE	48	22
6) FC LOCMARIA	44	22
7) MOUSTOIR-AC	42	22
8) LA VRAIE CROIX	40	22
9) PLUMELIN	39	22
10) St M. TREDION	38	22
11) ES COLPO	30	22
12) CHAPELLE NEUVE	25	22

Cadet

	Pts	J.
1) MOUSTOIR AC	58	20
2) LOCMOINOISE	47	20
3) AS MONTERBLANC	45	20
4) RK PLAUDREN	42	20
5) St M. TREDION	41	20
6) CHAPELLE NEUVE	41	20
7) AO St NOLFF	35	19
8) FC LOCMARIA	34	19
9) AS BRANDIVY	30	19
10) ES COLPO	29	19
11) LA VRAIE CROIX	28	20

Pupilles "B"

	Pts	J.
1) AS MONTERBLANC	40	14
2) FC LOCMARIA	30	13
3) GL LOQUELZAS	27	12
ELVINOISE	27	12
5) AO St NOLFF	21	12
6) AS MEUCON	20	12
7) RK PLAUDREN	19	11
8) Sem-GRAND CHAMP	12	12

Pupilles "A"

	Pts	J.
1) ELVINOISE	28	10
2) AS MONTERBLANC	25	10
3) AO St NOLFF	22	10
4) RK PLAUDREN	19	10
5) Sem-GRAND CHAMP	14	10
6) St M. TREDION	12	10

Poussins "B"

	Pts	J.
1) AO St NOLFF b	48	16
2) ELVINOISE	42	16
3) GRAND-CHAMP b	37	15
4) AS MEUCON	33	16
5) AS MONTERBLANC	32	15
6) AO St NOLFF c	24	13
7) RK PLAUDREN	21	16
8) GRAND CHAMP c	20	16
9) GL LOQUELZAS	19	15

Poussins "A"

	Pts	J.
1) ELVINOISE	46	16
2) AO St NOLFF	41	15
3) AS MONTERBLANC	35	14
4) St M. TREDION	31	14
5) GL LOQUELZAS	30	15
6) GRAND CHAMP	28	15
7) RK PLAUDREN	20	15
8) AS MEUCON	20	16
9) FC LOCMARIA	17	14

Le bilan de la saison 79-80 - 107 joueurs licenciés, répartis en 9 équipes.

LES SENIORS

Equipe "A"

Promotion 1ère Division

	Pts	J.	G.	N.	P.	P.	C.
1) A.S. MEUCON	55	22	16	1	5	56	28
A.S. MENIMUR	55	22	14	5	3	44	17
A.S. MONTERBLANC	55	22	14	5	3	53	33
4) DAMGAN Sports	50	22	12	4	6	52	21
5) B.O. QUESTEMBERT	47	22	10	5	7	50	31
6) Elvinoise ELVEN	45	22	9	5	8	36	46
E.S. PLESCOP	45	22	10	3	9	40	37
8) St M. TREDION	39	22	7	3	12	33	50
E.S.R. SARZEU	39	22	6	5	11	30	43
10) J.A. MUZILLAC	34	22	4	4	14	18	51
F.C. MOLAC	34	22	4	4	14	24	44
12) V.V.U.S. VANNES	30	22	2	4	16	19	54

Equipe "C"

3ème Division

	Pts	J.
1) ESR SARZEU b	68	24
ES PLESCOP	68	24
3) DCK VANNES	57	24
AS MENIMUR c	57	24
5) SERENT	53	24
6) MEUCON	51	24
7) SAINT NOLFF	47	24
8) TREDION	41	24
9) MENIMUR d	39	24
10) DAMGAN	38	24
11) AS MONTERBLANC	37	24
12) ESR SARZEU c	33	24

Equipe "B"

2ème Division

	Pts	J.
1) ASPTT VANNES	67	24
2) US ARRADON	62	24
3) AS MUZILLAC	57	24
4) AS TOUR DU PARC	55	24
5) AS MONTERBLANC	54	24
6) AS MENIMUR	49	24
7) AS MEUCON	47	24
ES SURZUR	47	24
9) ELVINOISE	43	24
10) US ST ARMEL	42	24
11) AS ILE AUX MOINES	38	24
12) AS TREFLEAUX	36	24



"Les AMIS de la CHAPELLE & du SITE de MANGOLÉRIAN"

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

Habitué au beau temps, nous avons eu - le 13 Juillet - une surprise bien désagréable.

Si, "Pluie du matin n'arrête pas le Pèlerin", les participants aux Offices, présidés par le Père MAHUAS, Vicaire Général, trouvaient facilement place dans la chapelle et les portes - pour la première fois en quinze ans - pouvaient être fermées.

Grâce à la Halle, l'excellent déjeuner, préparé par Jo KERGALE et son équipe, était servi dans d'excellentes conditions. Toutes les chaises étaient occupées.

A quatorze heures, la pluie devenant abondante, un repli des stands fut hâtivement organisé.

C'est dans une véritable ambiance de fête foraine, avec ses bruits et ses senteurs, que se passa l'après-midi : musique variée, buvette, café, saucisses, merguez, crêpes, galettes, jeux allant du bruyant Ball-Trapp aux paisibles anneaux, sans oublier les loteries les plus diverses (Bouteille à cigarettes - Enveloppes - pêche à la ligne - Panier garni - Tombola).

A l'heure du dîner, Jean-Claude et Pierrot, nos cuisiniers locaux, durent cesser le combat, faute de ..... marchandise.

Grâce à notre sympathique accordéoniste Jean CONAN et à l'excellente sonorisation d'Hervé LE TALLEC, bien que le temps fut maussade, l'ambiance était excellente et les organisateurs ravis du déroulement imprévu et imprévisible de ces fêtes, édition 1980.

A l'heure des comptes, il n'y a pas eu déception et le Conseil d'Administration s'est réuni, le 23 Octobre, pour en tirer les conclusions et préparer le Programme de Travaux.

Résultats et décisions seront communiqués - en premier lieu - à TOUS les travailleurs - ceux qui ont effectivement apporté leur concours et ceux qui, en raison des circonstances, n'ont pu le faire, à l'occasion d'une amicale réunion, organisée à la Salle des Fêtes

MARDI 11 NOVEMBRE, à 14 heures 30

Attention ! Notez-bien cette date !

Aucune invitation individuelle ne sera adressée aux intéressés.

Le Président, Le Vice-Président, Le Secrétaire, Le Trésorier,  
Jean-Marie PRONO. Joseph KERGALE. Joseph EVENO. Félix LE DREAU.

## CONNAITRE MONTERBLANC

Nous sommes persuadés que beaucoup d'entre nos concitoyens seront heureux de connaître, ou mieux connaître les origines et l'histoire de notre commune. Aussi avons-nous demandé à Monsieur Armel LE PENVEN, maire adjoint, qui a réalisé à ce propos des études approfondies de bien vouloir nous autoriser à les publier en notre bulletin. Nous le remercions très sincèrement d'avoir bien voulu y accéder.

La Rédaction.

+++++

### PREHISTOIRE, PROTOHISTOIRE, ET PERIODE GALLO-ROMAINE EN MONTERBLANC

#### NEOLITHIQUE RECENT (Environ 2000 et en-dessous avant Jésus-Christ)

Le néolithique récent est représenté sur le territoire de la Commune de MONTERBLANC par des découvertes d'outils de pierre polie très caractéristiques de cette époque.

- deux haches de combat préforées ;
- plusieurs haches polies de tailles variées ;
- un fragment de hache à bouton.

Ces outils sont en grande partie confectionnés dans un matériau : la dolérite de PLUSSULIEN (Côte du Nord). Une hache polie en silex est également signalée. Les découvertes isolées de ceux-ci, dans les champs ou les talus, nous permettent de supposer qu'ils étaient utilisés également en tant qu'outils aratoires.

#### BRONZE MOYEN (1200 - 725 avant Jésus-Christ)

Deux dépôts provenant d'un enfouissement intentionnel furent découverts en 1925 et en 1936 près du village du "Mangoro-de-la-Madeleine", situé au Nord-Ouest de la Commune. L'inventaire de ceux-ci présentait :

- des haches de bronze à bords droits ;
- des fragments de haches à talons sans anneaux ;
- des fragments de pointes de lances à douille et de lames

d'épées.

#### L'AGE DU FER (625 - 100 avant Jésus-Christ)

La seconde partie de l'AGE DU FER ou la TENE se signale à MONTERBLANC par la présence de quatre souterrains armoricains :

- 1°) GUERNEHUE avec une chambre rectangulaire de 2,80 m. sur 0,88 m. ;
- 2°) KERBELAINE avec trois chambres disposées en enfilade sur 10,10 m. ;
- 3°) KERDANEGUY avec deux chambres de 2,30 m. et 3,50 m.

sur 1,30 m. ;

4°) PALHOUARN avec cinq chambres en enfilade sur 15 mètres environ et un petit diverticule se greffant sur le puits d'accès.

Un matériel archéologique au niveau inférieur des puits d'accès, constitué de tessons de céramique, d'éclats de silex, de fragments de lames de fer, d'outils de pierre et de charbon de bois, fut ainsi découvert dans ces différents souterrains armoricains et confié aux analyses qui s'imposaient.

Outre ces souterrains-refuges, l'âge du fer est également représenté par de nombreuses tombelles, dont l'une d'elles nous a permis de découvrir, sur le site de GUERNEHUE, des Fusaïoles, des percuteurs, polissoirs, broyeurs, éclats de silex variés, et tessons de céramique.

Le village du "Mangoro-de-la-Madeleine" se signale de nouveau par la découverte de deux stèles gauloises ainsi que de plusieurs éléments de meule à grains en granulite.

#### PERIODE GALLO-ROMAINE

Notre Commune est traversée par deux voies romaines :  
- DARIORITUM (Vannes) à CONDATE (Rennes) - Celle-ci passe près du village de Palhouarn,  
- DARIORITUM (Vannes) à FANUM MARTIS (Corseul) - Elle délimite notre Commune près du village du Mangoro-de-la-Madeleine.

Aux abords de ces anciennes voies, nous retrouvons des vestiges de cette période :

- substructions d'une villa gallo-romaine au village de "Le Hélène", ainsi que des pièces de monnaie de l'époque et des tessons variés de céramique,
- à "Mangolérien", à l'emplacement même de la Chapelle, nous découvrons une grande quantité de tuiles à rebords ainsi que des tuiles faitières.

La plupart des champs aux abords de ces voies romaines nous ont permis de découvrir de nombreux tessons et indices, témoins de cette période gallo-romaine.

(à suivre)

Armel LE PENVEN.

+++++

++++

++

## BUREAU D'AIDE SOCIALE

### CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

L'Aide sociale est un secours (une aide) que la collectivité accorde à tous ceux qui, en raison de leur état physique et mental, de leur situation économique et sociale, ont besoin d'une aide.

#### QUI PEUT BENEFICIER DE L'AIDE SOCIALE ?

Deux conditions essentielles :

- l'insuffisance des ressources,
- être Français et résider en France.

#### I. INSUFFISANCE DE RESSOURCES

Pour être admis à l'Aide sociale, il faut être dépourvu de ressources suffisantes pour faire face à un état de besoin.

L'insuffisance de ressources est appréciée soit par rapport à un plafond à ne pas dépasser, soit par comparaison à la dépense à effectuer.

Interviennent dans l'évaluation des ressources par la Commission d'admission :

- les ressources personnelles du postulant quelle qu'en soit la nature (sauf la Retraite du Combattant et les pensions attachées aux distinctions honorifiques),
- le montant des créances alimentaires.

C'est pourquoi tout postulant à une forme quelconque d'Aide sociale doit fournir la liste des personnes tenues envers lui à l'obligation alimentaire : enfants, petits enfants et réciproquement parents et grands-parents.

Toutefois, cette obligation ne s'applique qu'au premier degré. Les petits-enfants par alliance ne sont pas tenus de fournir des aliments aux grands-parents de leur conjoint.

Par ailleurs : "lorsque le créancier aura manqué gravement à son obligation envers le débiteur, le juge pourra décharger celui-ci de tout ou partie de la dette alimentaire", loi du 3 Janvier 1972.  
Ex. : enfant abandonné. Les débiteurs d'aliments ne sont pas mis en cause pour l'aide aux handicapés et l'aide ménagère à domicile.

Pour permettre à la Commission d'Admission d'évaluer l'aide possible, ces personnes sont invitées à faire connaître l'intégralité de leurs ressources ainsi que leurs charges particulières.

#### II. NATIONALITE

L'Aide sociale reposant sur la solidarité nationale est, en principe, destinée aux Français, mais elle a été étendue aux étrangers

dans certaines conditions.

#### ORGANISATION DE L'AIDE

La demande : elle est déposée à la Mairie ou au Bureau d'Aide Sociale du domicile du demandeur.

Imprimés et liste des pièces à fournir sont remis par l'Administration.

La décision : Le dossier, revêtu de l'avis du Bureau d'Aide sociale (sans lequel il serait irrecevable) est ensuite transmis dans le mois du dépôt à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour instruction et examen par la Commission d'Admission de l'Aide sociale qui seule est habilitée à prendre une décision d'admission ou de refus.

Trois sortes de décisions peuvent être prises :

- une admission totale,
- une admission partielle (dans ce cas, les limitations sont mentionnées),
- un rejet.

#### DATE D'EFFET DES DECISIONS

Les décisions prennent effet au jour de la demande, sauf pour les allocations qui prennent effet au premier jour de la quinzaine suivant la date du dépôt de la demande.

#### LES RECOURS OULAPPELS

Les décisions de la Commission d'Admission n'ont jamais un caractère définitif et peuvent faire l'objet d'une révision.

En cas de désaccord, toute personne intéressée peut adresser, par écrit et sur papier libre, dans le délai d'un mois à compter de la remise de la décision, un recours devant la Commission Départementale d'Aide Sociale.

Il peut également faire appel de la décision de la Commission Départementale, devant la Commission centrale d'Aide Sociale (délai : un mois).

Les conditions de recours (délais - adresses) sont indiquées sur les notifications des décisions envoyées à l'intéressé.

#### RECUPERATIONS

L'Aide sociale accordée peut n'être que partielle et une participation peut être réclamée au postulant ou à sa famille.

Dans ce cas, elle est demandée par le Percepteur comme en matière d'impôt.

Un recours en récupération peut également être exercé

par le service de l'Aide sociale contre le bénéficiaire de l'aide ou ses débiteurs alimentaires (sauf en ce qui concerne l'aide aux handicapés) soit :

- à l'encontre du bénéficiaire de l'Aide sociale, revenu à meilleure fortune,
- à l'encontre de sa succession,
- à l'encontre du donataire ou du légataire lorsque la donation est intervenue postérieurement à l'aide ou dans les cinq ans qui ont précédé la demande.

En garantie de ces recours, les biens de la personne aidée peuvent être grevés d'une hypothèque légale si leur valeur excède 20.000 francs.

La pension qu'un contribuable verse à ses ascendants ou descendants dans le besoin peut être déduite de la déclaration de revenus.

Les débiteurs d'aliments, ascendants et descendants, ne sont plus mis en cause en ce qui concerne l'aide aux handicapés et l'aide ménagère à domicile.

Joseph EVENO.

+++++  
++++  
++

#### REPAS ET COLIS 1980

Le dimanche 19 Octobre, selon une tradition déjà ancienne, le Bureau d'Aide Sociale recevait à déjeuner soixante-cinq anciens et neuf conjoints.

Monsieur Le Maire et son épouse, accompagnés de nombreux Administrateurs du B.A.S., de membres de la Commission d'Action Sociale et du Personnel communal, trouvaient un réel plaisir en cette agréable compagnie.

Monsieur Le Recteur qui, à la grand'messe, réserva un accueil spécial aux anciens, malgré d'autres engagements, vint les saluer.

Nos actives et dévouées cuisinières surent vraiment calmer les appétits les plus féroces. Jugez-en :

Potage Vermicelle	Apéritif
Langoustines Mayonnaise	Muscadet
Langue de boeuf aux Champignons	Vin des Chevaliers
Rôti de dindonneau-Fritirs-Salade	Réserve
Fromage	Café-Liqueurs
Tarte aux pommes	Kriter

Le ton donné par une jeune Commissaire, la "Chorale à Marie-Louise" créa l'ambiance des grands jours. De puissantes voix retentirent et le micro devint inutile. Dame ! à 70 ans on "n'a cor" des forces ! Marie Vincente - 88 ans - et son frère Joseph - 86 ans - n'étaient pas les derniers à manifester leur joie. Après quelques danses sur la place, entraînés par le sympathique accordéoniste, Jean Conan, la "visite" au cafés s'imposait.

Mais pour certains retrouvant la bonne joie de vivre du temps passé, la journée se termina par la tournée des villages. Hélas ! le bon cidre manquait, peut-être, mais le pétillant saumurois le suppléa.

#### CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le début de l'année, au cours de quatre sessions, le Conseil Municipal a étudié des dossiers nombreux et variés.

Ces projets intéressent différents secteurs de la Commune et contribueront à l'amélioration du cadre de vie de diverses catégories de la population.

#### AGENCE POSTALE

Le Conseil Municipal a donné son accord à la création, dans des locaux communaux, d'une Agence Postale.

Tenue par Monsieur Georges TISON, elle est ouverte du lundi au vendredi inclus, de 14 h 30 à 17 h 30.

#### ARTISANAT - INDUSTRIE

Atelier - Relais. La Commune a réalisé un Atelier-Relais. La construction d'un coût de.....F. 250.000 bénéficie de l'aide de l'Etablissement Public Régional, pour un montant de.....F. 34.560 d'une subvention du Département, d'un même montant.....F. 34.560 En outre, la Collectivité récupérera la T.V.A., soit.....F. 34.584

Cet Atelier sera loué, pour 23 mois, à la S.A.R.B. (Société d'Applications et de Recherches de Bretagne), dirigée par Monsieur Paul-Hervé LE MEN, Pharmacien.

Son activité consistera, d'abord, à fabriquer des réactifs de laboratoires et s'orientera progressivement vers les produits cosmétiques. A terme, elle est susceptible d'employer une dizaine de personnes.

A l'expiration de la location, la S.A.R.B. pourra :

- acheter et agrandir l'atelier, ou
- construire un autre bâtiment sur la zone.

En ce cas, la Commune prendrait un nouveau locataire et une nouvelle activité serait créée.

Tôlerie et Peinture automobile. Le Conseil Municipal s'est montré disposé à consentir la cession du lot n° 2 de la zone artisanale - superficie 4.487 M<sup>2</sup> - à Monsieur Régis MASSART, Tôlier - Peintre.

#### ASSAINISSEMENT

Des travaux d'assainissement sont inscrits au Programme 1980, pour un montant de.....F. 400.000 Bénéficiant d'une subvention départementale deF. 144.000, la part communale, soit.....F. 256.000

sera couverte par un prêt, consenti par la Caisse Fédérale Bretonne de Crédit Mutuel.

Ils permettront la desserte :

- des Rues de Rohan et des Bruyères ,
- de la Rue Principale du Bourg, avec raccordement de la Place de la Mairie à la Station d'Épuration.

La Direction départementale de l'Agriculture, Maître d'Oeuvre, envisage la réalisation de cette tranche de travaux au cours des mois de Janvier et Février 1981.

#### ASSOCIATIONS

Les adhésions à diverses associations sont maintenues :  
 "Amis de la Lecture du Morbihan", qui approvisionne la bibliothèque municipale,  
 "C.O.D.A.L.M.", Organisme participant au financement de la Construction, Association des Maires du Morbihan, etc...

En outre, des subventions sont allouées à diverses Sociétés :  
 Association Sportive de MONTEBLANC (Section Foot-Ball :  
 120 licenciés).....F. 3.000  
 Comité Cantonal d'Action Sociale pour le personnel communal.....F. 2.100  
 Concours des Maisons Fleuries.....F. 750  
 Club du "Bel Age".....F. 600  
 Association locale d'Aide à domicile.....F. 250.

Les divers cours professionnels bénéficient, sur ce chapitre d'une subvention de 30 F., par élève de la Commune.

#### BUDGET PRIMITIF 1980

##### Renseignements Statistiques - Dettes et Créances

Population totale	1931		
Elèves Ecole Publique	78	Surface utile de bâtiments	2 491 M2
Elèves Ecole Publique )	277	Longueur des voies	39 254 m.
et Ecole Privée )			

##### Dettes à long et moyen terme :

Dettes en capital à l'origine	5 080 760,00
Dettes en capital au 1er Janvier 1980	3 458 953,37
Annuités à payer en 1980	532 720,33

##### Créances à long et moyen terme :

Créance en capital à l'origine	2 986 055,88
Créance en capital au 1er janvier 1980	1 457 117,07
Annuités à recevoir en 1980	200 712,34.

##### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

Comptes	Dépenses	Prévisions
60	Denrées et Fournitures	73 420,00
61	Frais de personnel	391 558,00

62	Impôts et Taxes	
63	Travaux et Services extérieurs	4 000,00
64	Participations et Contingents	134 007,00
65	Allocations - Subventions	140 017,98
66	Frais de gestion générale	11 700,00
67	Frais financiers	243 821,02
69	Charges exceptionnelles	272 100,00
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	10 000,00
	<u>Total des Dépenses</u>	<u>1 402 624,00</u>

#### Recettes

Comptes	Recettes	Prévisions
70	Produits de l'Exploitation	25 000,00
71	Produits Dominaux	130 600,00
72	Produits Financiers	3 500,00
73	Recouvrements - Subventions	177 980,00
74	Dotation globale de Fonctionnement	672 423,00
75	Impôts indirects	21 610,00
77	Impositions directes	360 511,00
78	Travaux d'Équipement en régie	10 000,00
79	Produits exceptionnels	1 000,00
	<u>Total des recettes</u>	<u>1 402 624,00</u>

##### Section d'Investissement

#### Dépenses

Comptes	Dépenses	Prévisions
16	Remboursements d'emprunts	262 223,46
210	Acquisitions de terrains	196 000,00
214	Acquisitions de matériel : Mairie	5 000,00
	Ecole	3 000,00
232	Réparations de bâtiments	23 027,49
233	Travaux de voies et réseaux :	
	- Assainissement	70 000,00
	- F. S. I. R. 1980	21 610,00
	- Lotissements	425 000,00
	- Plan pluri-annuel de voirie	150 000,00
	<u>Total des dépenses</u>	<u>1 155 860,95</u>

#### Recettes

Comptes	Recettes	Prévisions
105	Subvention F. S. I. R.	8 644,00
115	Prélèvement sur Recettes Fonctionnement	122 000,00
1421	Fonds de compensation de la T. V. A.	10 123,00
1423	Taxe locale d'équipement	35 000,00
16	Emprunt pour acquisition terrains	180 000,00
	Emprunt pour travaux de voirie	150 000,00
210	Aliénations de terrains	452 000,00
212	Aliénations de bâtiments	20 000,00
25	Recouvrement de créances	108 093,95
2535	Récupération T.V.A. sur Assainissement	70 000,00
	<u>Total des recettes</u>	<u>1 155 860,95</u>

- INFORMATIONS FINANCIERES -

Le Conseil Municipal, en sa séance du 3 Avril 1980, a examiné le projet de budget de l'année et a voté, compte tenu des dépenses envisagées et des recettes diverses prévues (locations, concessions, subventions, etc...), les charges fiscales nécessaires à l'équilibre de ce budget.

Ces charges sont désignées plus communément sous le nom "d'impôts locaux".

Quels sont ces impôts locaux ?

Ce sont quatre taxes, réparties entre les redevables de la Commune.

Elles sont désignées par leur dénomination courante :

- Taxe d'habitation ;
- Foncier bâti, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Foncier non bâti, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Taxe professionnelle.

Le montant du produit fiscal global, déterminé en fonction de la politique appliquée par la Commune - surtout en matière d'investissements - est transmis, par l'intermédiaire de la Préfecture, aux Services fiscaux qui le répartissent entre les différentes catégories de citoyens de la Commune.

Eh oui ! il existe plusieurs catégories de redevables dans chaque Commune :

- la première catégorie représente la grande majorité d'entre nous : ce sont les personnes occupant un logement, qui versent la Taxe d'habitation, et bien souvent, la Taxe foncière si elles sont propriétaires ou en voie de l'être et ne bénéficient pas d'exonération ;
- les deuxième et troisième catégories comprennent les propriétaires fonciers, passibles des deux Taxes foncières ci-dessus désignées ;
- puis la quatrième catégorie, représentée par les commerçants, industriels, artisans, membres des professions libérales, qui sont assujettis à la Taxe professionnelle.

Voilà, en quelques lignes, ce que nous appelons "affectueusement" IMPOTS LOCAUX.

Mais, me direz-vous, ce n'est pas tout, nous en payons d'autres "des taxes" ! Bien sûr, mais je les classe dans les recettes diverses, parce qu'elles ont un système de répartition différent des quatre grandes taxes, telles : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'assainissement (que nous n'avons pas encore eu "le plaisir" de verser, mais qui ne va pas tarder à "nous tomber sur le dos", nous, citoyens de MONTERBLANC, dont les habitations sont raccordées au réseau du "tout à l'égout").

Il en existe d'autres, ponctuelles, comme la taxe de raccordement au réseau d'assainissement ou la taxe locale d'équipement.

Mais, laissons là toutes ces taxes qui nous donnent la migraine, et examinons ensemble le Budget 1980 dans ses grandes lignes.

Sachez, tout d'abord, que le budget se décompose en deux sections : - la Section de Fonctionnement ;  
- la Section d'Investissement.

Chaque section comprend ses dépenses et ses recettes, si possible équilibrées. Je vous rassure tout de suite, c'est le cas chez nous, et c'est tant mieux. Tout le monde ne peut pas en dire autant, même pas l'Etat, puisque son budget est en déficit.

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais essayer de vous présenter, le plus clairement possible, ce fameux budget.

- BUDGET PRIMITIF -

Dettes à long et moyen terme :

Annuités à payer en 1980, c'est à dire les remboursements des prêts contractés par la Commune pour la réalisation de ses travaux : 532 720,33 Francs, dont intérêts 270 496,87 F. et capital 262 223,46 F.

Je vous signale que les emprunts que nous avons réalisés en 1979 sont les suivants : - Place Anne de Bretagne et de la Mairie 161 000 F.  
- Assainissement 288 000 F.  
- Travaux de voirie 100 000 F.  
549 000 F.

Créances à long et moyen terme :

C'est à dire, les annuités à recevoir en 1980 (location-vente par exemple) 200 712,34 Francs, dont intérêts 92 618,39 F. et capital 108 093,95 F.

Revenons à nos deux sections, citées plus haut :  
Section de Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	DEPENSES 1979 prévues au BP	POURCENTAGE d'AUGMENTATION
1 402 624,00	1 402 624,00	1 115 976,00	25,68 %

DEPENSES :

Parmi les postes en augmentation sensible, citons :

- Les denrées et fournitures : 73 420,00 au lieu de 49 500,00 en 1979. Cette rubrique comprend principalement les combustibles, les fournitures de voirie et les fournitures de bureau.
- Les frais de personnel : 391 558,00 pour 306 500,00 en 1979.
- Les travaux et services extérieurs : 134 007,00 pour 110 600 en 1979. Ce poste comprend surtout l'entretien de la voirie et des réseaux, la réputation, l'eau, le gaz et l'électricité.
- Les frais de gestion générale : 243 821,02 au lieu de 210 630 en 1979. Ce poste comprend surtout les transports scolaires, les frais de P.T.T. et l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes.
- Les frais financiers : qui sont passés, en 1980, de 252 600,00 à 272 100,00, et comprennent surtout les intérêts des emprunts contractés par la Commune pour l'enrichissement de son patrimoine, soit 270 496,87 F., chiffre cité plus haut.

Si cela vous amuse, vous pouvez pousser la curiosité jusqu'à calculer les pourcentages d'augmentation des postes que je viens de vous exposer, ils vous étonneront peut être un peu, mais ne craignez rien, j'ai les recettes en réserve, et je vous en donne les principaux postes.

RECETTES :

- Les produits de l'exploitation : ou plus concrètement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 22 000,00 F. en 1979, à 25 000,00 F.
- Les recouvrements et subventions : qui comprennent principalement la subvention pour les transports scolaires qui est de 160 000,00 F. au lieu de 145 000 F. en 1979.

- La dotation globale de fonctionnement : que l'Etat nous verse généreusement, soit 672 423,00 F., au lieu de 444 853,87 F. en 1979 (+ 51,16 %).
- Impositions directes : Le montant de nos impôts passe de 298 774,00 F. à 360 511,00 F., soit une augmentation brute de 20,66 %, qui se traduit par une augmentation réelle de 10,92 %, puisque la valeur du Centime passe de 94,32 en 1979 à 103,90.

Section d'Investissement

DEPENSES	RECETTES	DEPENSES 1979 Prévues au BP	POURCENTAGE d'AUGMENTATION
1 155 860,95	1 155 860,95	506 569,33	128,17 %

Les principales remarques qui peuvent être faites sont les suivantes :  
L'effort très important réalisé au niveau des investissements se traduit par un bond en avant de nos dépenses, qui se situent surtout dans les rubriques suivantes :

- Remboursement d'emprunts : 262 223,46 F., alors qu'en 1979 nous n'avions que 228 000 F. à ce poste.
- Travaux de voies et réseaux : là aussi, l'augmentation est sensible, notamment pour la viabilité des lotissements (Ti-Glaz, Kérendu) : 425 000 F., et le plan pluri-annuel de voirie (sur 7 ans) 150 000 F.

Heureusement, nous avons des recettes suffisantes qui nous permettent de "conserver le moral" et d'entrevoir l'avenir avec un optimisme mesuré.

Quelles sont ces recettes ? Elles proviennent essentiellement de

- la taxe locale d'équipement : 35 000 F.
- les emprunts : pour acquisitions de terrains : 180 000 F.  
pour travaux de voirie : 150 000 F.
- les ventes de terrains : 452 000 F.
- le recouvrement de créances : 108 093,95 F., dont je vous ai entretenu précédemment (remboursement du capital)
- la récupération de la T.V.A. sur les travaux d'assainissement : 70 000 F.

Un dernier mot sur la fiscalité 1980, c'est à dire sur le produit des contributions directes :

1 9 7 9 :	Nombre de Centimes .....	286 346
	Valeur du Centime .....	94,52
	Produit des Centimes .....	270 654 F.
1 9 8 0 :	Valeur du Centime .....	103,90
	Le même nombre de Centimes produirait ..	297 514 F.
	Le montant du produit des contributions étant arrêté à .....	330 000 F.
	correspond à une augmentation de .....	32 486 F.
	soit une augmentation de .....	10,92 %

Les dépenses de fonctionnement de l'Etat étant majorés de 11,80 %, l'imposition locale serait légèrement inférieure.

Après avoir pris connaissance de tous ces chiffres qui, je l'espère, ne vous ont pas trop ennuyés, chacun d'entre vous peut poser la question rituelle : "Mais où sont passés tous nos deniers ?"

Rassurez-vous, nous ne les avons pas dilapidés, mais employés pour "le bien public".

- Je ne vous citerai que quelques réalisations :
- la 3ème tranche du réseau d'assainissement (il reste la 4ème à exécuter : le Bourg et le Lotissement des Bruyères) ;
  - la remise en état des rues de "Korn-er-hoéd" et de la Voie Communale N° 4 (celle qui descend de "Korn-er-hoéd" au Bourg) ;
  - l'aménagement du Bois d'Amour ;
  - la Place Anne de Bretagne, qui donne au Bourg une nouvelle jeunesse ;
  - le Lotissement de "Kerendu", qui est en ce moment en pleine effervescence.

Ma seule prétention était de vous informer de la façon la plus claire possible, je souhaite avoir réussi dans mon entreprise.

Le Président  
de la Commission des Finances,

J. GOUZIN.

\*\*\*\*\*

V O T R E C O N S E I L M U N I C I P A L

M a i r e :	FRAVAL de COATPARQUET	Jacques	"Coh-Castel"
1er Adjoint :	LE PENVEN	Armel	"Champ de Tir"
2ème Adjoint :	DANO	Claude	7, Rue Jean Mermoz
Conseillers :	PRONO	Jean	"Kerbelaine"
	LE DREAU	Félix	"Trévlis"
	GOUEZIN	Jean	1, Rue Jean Mermoz
	RIBOUCHON	Bertrand	"Kerolivière"
	CHEVALIER, née GUVOT	Françoise	"Bourg"
	PASCO	Amédée	"Kereugène"
	LE STANG	Armand	17, Rue A. Brizeux
	CONAN	Jean	"Kernafiour"
	NOUAIL, née GUILLOCHON	Angèle	11, Rue de Rohan
	FELISAZ	Georges	"Bourg"

\*\*\*\*\*

CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

ECOLES

Afin de protéger l'environnement de l'école publique et en prévision d'une extension éventuelle, la Commune décide l'acquisition des terrains avoisinants mis en vente et, notamment, celui de Monsieur René LE DERFF, pour un prix de F..... 55.440, dépense couverte par un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne de VANNES.

La Cantine scolaire a été équipée d'un trancheur à viande : F. 4.890.

Le Conseil rejette une demande de subvention de fonctionnement présentée par cet Organisme. Cette décision tient compte de :

- l'importance de l'aide apportée par la Collectivité aux bénéficiaires :
  - a) mise à la disposition de la cantine, sans amortissement, de l'immeuble et du matériel,
  - b) fourniture, sans compensation, de l'électricité, de l'eau chaude, de l'eau froide et du gaz,
- l'équilibre budgétaire, preuve d'une excellente gestion, méritant les félicitations de la Municipalité et la reconnaissance des parents dont les enfants bénéficient d'une nourriture saine et abondante.

Ecole Publique. Une demande de subvention pour l'envoi de dix-neuf élèves en classe de mer est rejetée.

La Directrice de l'Ecole pourra acquérir du matériel d'enseignement dans la limite du crédit demandé, soit 3.000 F., s'ajoutant à la dépense, pour achat de petit matériel, évalué à 2.500 F.

Un agent de Service, employé à mi-temps, est mis à la disposition de l'Etablissement, en sus des quatre heures hebdomadaires de femme de ménage : estimation globale : 29.400 F.

Ecole Privée. L'école privée dispose d'un crédit de 28.910 F. comprenant la participation de la Commune aux frais de fonctionnement à raison de 90 F. par élève et le remboursement du salaire et des charges sociales d'un agent de service, dans la limite d'un crédit de 11.000 F.

Dans les deux Ecoles, chaque enfant bénéficiera d'un crédit de quinze francs pour acquisition de fournitures scolaires et d'une somme de douze francs au titre de l'Arbre de Noël : dépense totale évaluée à 7.812 F.

L'ensemble des dépenses scolaires est évalué à 75.992 F. contre 45.984 F. en 1979, soit une progression de plus de 65 %

GRUPE D'HABITATIONS DE "KORN ER HOED"

Le Conseil accepte la réalisation anticipée de deux promesses de ventes, pour un montant de F..... 36.051

B. FOYER DES JEUNES

	AVEC CHAUFFAGE	SANS CHAUFFAGE
Jeunes de Monterblanc pour réunions diverses - "Eoum" - Anniversaires	120	100
Utilisateurs de l'extérieur	200	180
Associations extérieures ) Réunions Entreprises )	100	80

C. LOCATIONS DE MATERIEL

Table 1,20 x 0,60	3
Chaise métallique pliante	1

VOIRIE

La Municipalité fait procéder à l'exécution de la première tranche de travaux du Programme pluri-annuel de remise en état de la voirie, arrêté en 1979.

Près de six kilomètres de voies communales et chemins ruraux ont ainsi bénéficié d'un revêtement bi - couche :

- Voie communale 201, de Kerbloquin à Kerdanneguy..... 1.720 mètres
- Voie communale 107, du Goh-Len à Kerduperh..... 3.400 "
- Chemin Rural des Quatre -Vents..... 250 "
- Chemin Rural du Grand-Gillard..... 440 "

La dépense s'élève à 150.000 francs.

+++++++  
+++++  
++++  
++

\*\*\*\*\*

- PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS - 47

\*\*\*\*\*

Monsieur J. FRAVAL de COATPARQUET, Maire :	Les lundis	) de 10 h. 30
	mercredis	) à 12 h.
	vendredis	)
Monsieur A. LE PENVEN, Adjoint	les mardis	) de 8 h. 30
	jeudis	) à 9 h. 30
Monsieur Cl. DANO, Adjoint	les samedis	) de 10 h. 30
		) à 11 h. 30

(Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous).

\*\*\*\*\*

# NOMS DE RUES

Après enquête effectuée, dans l'agglomération, en Novembre 1979, le Conseil Municipal a arrêté les noms de rues. Nous devons à l'obligeance de Madame Annie LE GLOAHEC, Professeur au Lycée Saint-Paul à VANNES, le rétablissement de l'orthographe exacte de certaines appellations. Nous l'en remercions bien sincèrement.

R U E S	TRONÇONS DE VOIES	OBSERVATIONS
Place de l'Eglise	: Chemin départemental 182 en partie	: Remplace le cimetière, transféré en 1951
Rue de la Fontaine Saint Pierre	: Rue principale de l'agglomération : Chemin départemental 182 - de la : Place de l'Eglise à l'Ecole Publique:	: L'Eglise étant dédiée à Saint Pierre, Patron de la Paroisse, : la fontaine, située près du lavoir, porte ce nom.
Rue Joachim LAMOUR	: Chemin départemental 182 - de la : Place de l'Eglise vers le "Guernevé":	: Joachim LAMOUR, Recteur de MONTERBLANC de 1886 à 1922. : Né à LOCMINE le 9 Octobre 1841 - Décédé à PONTIVY le : 21 Février 1927 - Inhumé à MONTERBLANC le 23 Février 1927. : En 1896, il construit le "Couvent" : habitation des : Religieuses et deux classes. Il fait ériger le Calvaire près : de l'Ecole. Il entretient lui-même tous les bâtiments dont il : a la garde : c'est le Recteur couvreur et charpentier. : M. LAMOUR peint et décore la voûte de la Chapelle de : Mangolérien avec le concours de M. Joachim HERVIO, Secrétaire : de Mairie et du Frère HERMANN, Enseignant.
Rue de Kérentrec'h	: Voie Communale N° 4 : de la Place de l'Eglise au "Goh-len":	: Kérentrec'h, étymologiquement "Ker en Trec'h" : : signifie : village du Passage.
Goh-len	: Voie Communale N° 4 - Prolongement : de la Rue de Kérentrec'h vers la : Rue de Sterhuèn	: Goh len : Vieil étang.
Rue de Sclair	: Voie Communale N° 107 : du "Goh-len" vers "Sclair"	
Rue du Roué Stevan	: Lotissement Ti-Glaz : N°s 32 à 40 - 44 à 51	: Voir article consacré au Roué Stevan
Place Anne de Bretagne	: Nouvelle place, près de la pharmacie:	: Anne de Bretagne 1477-1514 : née à NANTES - Duchesse de Bretagne (1488-1514) - Fille du : Duc François II - Femme de Charles VIII, puis de Louis XII : (1499). Elle apporta en dot la Bretagne à la FRANCE.
Rue de Ker hent du	: de la Place Anne de Bretagne : à Ker hent du	: "Ker hent du" signifie "village du chemin noir, du chemin : creux" que nous avons d'ailleurs connu jusqu'en 1960.
Rue Mathurin EVENO	: Lotissement Ti-Glaz : N°s 20 à 28	: Mathurin EVENO, né à MONTERBLANC le 30 Novembre 1785, décédé : à MONTERBLANC le 17 Novembre 1869. : Maire de MONTERBLANC de 1824 à 1869. : Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, décora- : tion remise par l'Empereur, lui-même, le 8 Novembre 1865. : Son fils Joachim lui succède à la Mairie de 1869 à 1885. : Son petit-fils - Jules EVENO - physicien, est auteur de livres : sur l'Astrologie : "A.B.C. de l'Astrologie", "Nouveau Traité : d'Astrologie Pratique" en deux tomes, "Clef des Directions", : ouvrages encore réédités de nos jours.
Rue Ti-Glaz	: Lotissement Ti-Glaz : N°s 01 à 17	: "Ti" signifie maison et "Glaz" bleu. Ce nom de "Ti-Glaz" est : dû à l'ancienne maison - constituant actuellement le garage de : Mr. Joseph LE BOULEIS - probablement l'une des premières : maisons de l'agglomération couverte en ardoises. : L'ardoise se dit "Mên-Glaz" : pierre bleue.
Place de la Mairie		
Rue du Govérig	: de la Place de la Mairie : au Chemin départemental 182	: "Govérig" vient du nom "Govér" (Ruisseau), auquel on a ajouté : le diminutif "ig", donc "petit ruisseau".
Rue des Vénètes	: de la Place de la Mairie vers : "Kerbloquin", jusqu'au C.D. 182	: "Vénètes" nom porté par divers peuples antérieurs à l'occupa- : tion romaine et qui occupèrent notamment la région de VANNES.
Rue du Stade	: du Chemin départemental 182 au Stade:	
Rue du Pont Morio	: de la Place de l'Eglise : à la Rue du Stade	: "Pont Morio" du nom d'un petit pont situé dans l'ancien : chemin et permettant l'écoulement des eaux provenant de la : Fontaine Saint Pierre et de l'agglomération vers l'Arz.

## LES PROPÉTIES DE ROUI STEVAN

Encore que je n'ai pas la prétention de me faire l'écho des prophéties qui, en un ensemble inquiétant, annoncent les bouleversements apocalyptiques qui précéderont la fin des temps, je ne résiste pas au plaisir de rapporter ici les vaticinations de "Roui Stevan", en français "Leroy Etienne". N'ayant pas le souci des nomenclatures administratives, nous dirons plutôt Etienne Leroy.

Il s'agit d'un de ces personnages pittoresques en voie de disparition totale qui, trimardeurs impénitents plaçant leur liberté au dessus de tout confort et indifférents à l'existence normale du commun des mortels, parcouraient le pays, s'arrêtant de ferme en ferme, selon un itinéraire propre à chacun d'entre eux.

Celui de Roui Stevan passant par Monterblanc, serpentait en un large périple qui le conduisait de la côte à l'intérieur, mais en pays bretonnant seulement ; c'est-à-dire dans les cantons de langue bretonne. Il ne faut pas oublier en effet que le Morbihan comprend une partie, dite gallo, où une ethnie assez différente parle un patois qui n'a rien à voir avec le breton.

La notoriété de ce personnage était assez grande pour que ses prophéties aient été recueillies en un ouvrage écrit en breton. Quelques exemplaires existaient encore dans les campagnes. Hélas ! je n'ai jamais pu m'en procurer.

Par contre, au tout début de ce siècle, une dame de Brandivy avec l'aide du recteur de la paroisse en fit une traduction, éditée à Vannes, mais devenue elle-même introuvable. Son fils eut l'obligeance de m'en confier la brochure que j'eus le tort de lui rendre avant de l'avoir fait copier car, depuis lors, un nouvel emprunteur se montra moins scrupuleux, on ne sait ce qu'elle est devenue. Si je mentionne son existence, c'est en raison du relief étonnant qu'elle donne aux perspectives annoncées par Roui Stevan : la bonne Dame et son recteur en effet, interprétaient le texte original à la lueur des connaissances de leur époque, ce qui le rendait beaucoup moins crédible qu'il ne le devient à la lumière des progrès scientifiques, vertigineux, de notre époque.

J'eus, pour la première fois, connaissance de ces prophéties en des circonstances bien propres à frapper l'imagination : la nuit était tombée sur un Dimanche de Novembre 1944, sombre Dimanche vraiment ! Une averse torrentielle déversait sa douche glacée dans les hurlements du vent. J'arrivais à Coh-Castel dont j'avais commencé la rénovation dans l'intention de donner quelques instructions aux amis qui s'y étaient réfugiés ; leur ferme avait été détruite par les explosions qui accompagnèrent le départ des occupants allemands du Camp militaire voisin.

Abandonnant ma voiture, courbant l'échine sous l'averse, je poussai la porte entrouverte pour me trouver dans une pièce, sans autre éclairage que celui du feu qui flambait dans l'âtre. Les flammes claires projetaient sur les murs blanchis à la chaux, la silhouette des deux vieux, "mûchés" dans la grande cheminée ; et deux bouteilles vides attestaient qu'ils avaient bien arrosé leur modeste dîner. J'allais en plaisanter lorsque m'en dissuadèrent les sanglots qui secouaient la brave femme. Je crus qu'un malheur était

arrivé dans la famille :

- "Ah ! Ma chère Marianne, mais qu'y-a-t-il donc ? Le moral n'a pas l'air fameux ! Que s'est-il passé ?"

- "Ah Monsieur ! C'est pas que ça va pas, mais c'est Vincent qui vient encore de me raconter les prophéties de Roui Stevan. C'est effrayant ce qui va arriver ! Mon Dieu, Mon Dieu ! Que Sainte Anne nous protège !"

- "Que racontez-vous là Marianne, et que peut-il nous arriver de si extraordinaire ?"

- "Oh ! si Monsieur, c'est "abominap", affreux ! La guerre comme on n'a jamais vu va tomber sur nous ! Les hommes habillés de jaune (sic) envahiront la France et viendront sur le pays, tout le monde sera massacré : hommes, femmes et enfants ! Le pays tout entier brûlera et les ceuss qui resteront seront si peu nombreux qu'ils monteront sur les arbres pour voir s'il y en a d'autres autour. Les villes seront détruites que tu auras seulement pas le temps de faire ton signe de croix et tous les gens seront "poisonnés" ! C'est "abominap", affreux, je vous dis !"

- "Ah ! Diable ! En effet, ça n'est pas très gai ce que vous me racontez là ! Mais comment avez-vous appris toutes ces horribles choses ?"

- "Eh ! ben, c'est Roui Stevan qui a dit tout ça ! Il passait tous les ans dans la ferme du grand-père du père à Vincent et il disait ce qui allait arriver et c'est la vérité vraie, même que c'est écrit dans un livre."

De sa voix caverneuse, Vincent interrompit son épouse et dit :

- "Oui, c'était un vieux bonhomme qui allait dans tout le pays. Chaque année, il passait à la maison de mon arrière grand-père. On lui donnait à manger bien sur, il couchait dans le grenier et puis quand il faisait beau, il se mettait à la lucarne, les jambes en pendant, pour regarder les étoiles et il disait ce qui allait arriver. Une fois, qu'il s'était arrêté comme ça, le grand-père de mon père était en train de planter des pommiers et les voisins étaient venus pour lui donner la main. Alors, Roui Stevan avait regardé et il avait dit :

"Tu vois Vincent - parce qu'il s'appelait Vincent comme moi mon arrière grand-père - le plus beau plant qui est dans ton pré aujourd'hui, il sera mort quand je reviendrai l'an prochain !"

Alors l'année d'après, quand il'est repassé, mon arrière grand-père lui dit :

"Tiens Stevan, tu m'avais raconté que le plus beau plant de mon verger serait mort cette année eh ! bien, viens les voir s'ils ne sont pas tous beaux et bien pris !"

"Oui, répondit Stevan... mais dis donc, la belle jeune fille qui était venu pour te donner la main ?... Celle-là ne t'invitera jamais à ses noces !"

Et Vincent conclut d'un air tragique :

Celle-là, Monsieur, elle était morte au début du printemps, elle avait pas cor vingt ans ! Pourtant c'était un bien joli plant ! Un beau brin de fille !

Oui, Stevan savait tout ce qui allait arriver et Marianne a bien dit la vérité vraie car ce sera une guerre comme jamais encore on n'a vu, bien plus pire que celle qui vient de finir.

On pourra passer la charrue sur les villes qui seront détruites, même les pierres ne resteront pas ! Ensuite, la mer viendra sur le monde comme un brouillard et ceux qui auront pas de cierges bénits se perdront dans la "nuit blanche". On en a, nous autres, toujours, bénis le jour de la chandeleur. Ca sera affreux la nuit blanche !"

- "Mais elle est terrible votre histoire, Vincent ! Saint Jean n'a pas dit grand chose de plus, dans son apocalypse, mais rassurez vous on a le temps ! C'est pour plus tard !"

- "Oh ! pas tant que ça Monsieur, pas tant que ça ! car le moment est arrivé sur !"

- "Eah ! Qu'en savez-vous ?"

- "Ah ! mais si, mais si ! Comme il disait Stevan, ces choses là ça arrivera quand c'est que :

les voitures iront sans leurs chevaux,

les hommes voleront dans l'air comme les oiseaux,

la parole ira d'un bout du monde à l'autre,

les routes seront sur le pays comme une toile d'araignée ; elles iront jusque dans les fermes les plus perdues, et il y aura des grandes qui auront droit sur les autres.

Et puis il a dit aussi, tout ça arrivera quand c'est que tu sauras plus reconnaître les filles des garçons et que ces filles là, seront si hardies après euss qu'ils seront obligés de courir devant, nom de diap !" - car jamais, Vincent ne profanait le nom du Seigneur -.

Je ne pouvais m'empêcher de sourire un peu, ce qui scandalisait Marianne :

- "Riez, Monsieur ! Riez ! Vous voulez pas croire et c'est pourtant la vérité vraie...."

- "Ne vous fâchez pas, Marianne, il y a des choses troublantes dans cette prophétie, j'en conviens, mais enfin Dieu merci, on reconnaît encore les filles des garçons et elles ne se conduisent pas toutes aussi mal que ça...."

- "Eh ! ben, ça prouve que vous voyez pas bien clair, Monsieur !"

Le temps ayant passé, il faut bien convenir aujourd'hui que le triomphe de l'érotisme annoncé par Rouï Stevan a perdu toute invraisemblance !

Mais rassurons-nous, bretons, puisqu'il est dit aussi que tous ceux qui sont dans l'ombre du clocher de Sainte Anne seront épargnés. Or, cette ombre ne s'étend-elle pas sur tout le pays breton ? Ce n'était pas l'avis de mon ami Vincent qui, pessimiste, estimait que nous étions "juste un peu trop loin" !

Il faut reconnaître que certains éléments de ces prédictions sont particulièrement troublants. En les commentant, la bonne dame de Brandivy et son recteur admettaient que les voitures puissent rouler sans leurs chevaux, on en était alors au tout début de l'automobile ; que les hommes puissent voler comme les oiseaux, sans doute pensaient-ils aux mongolfières et autres ballons, mais en ce qui concerne la destruction des villes, le temps d'un signe de croix, ils s'insurgeaient : il s'agit d'une image de Rouï Stevan ! Aucun bombardement n'a pu et ne pourra jamais détruire complètement une grande ville, quant aux populations anéanties par empoisonnement, Stevan veut certainement parler de la diffusion des idées perverses répandues par la presse à travers le monde.

Penser que les routes seront si nombreuses qu'elles pourront mener d'une ferme à l'autre est encore une image, affirmaient-ils - cela concerne tout simplement les chemins qui seront peut-être un peu améliorés....

Or, il est frappant de constater que le Morbihan a été favorisé d'un réseau routier exceptionnel, grâce à un Sénateur du Morbihan qui en avait établi le plan, si remarquable qu'il prit son nom : le Plan Gouyon.

Reconnaissons pour en finir qu'il n'est pas facile à l'heure actuelle de toujours distinguer les filles des garçons ! Il est d'ailleurs curieux de constater que cette jeunesse qui refuse les uniformes, quand ils sont militaires, est devenue on ne peut plus conformiste du blue-jean et, comme les deux sexes ont indifféremment les cheveux longs ou courts, au premier coup d'oeil on peut si perdre !

Quand à la hardiesse de ces demoiselles et à leur impétuosité, disons gentiment : sentimentale ! On ne peut contester que Rouï Stevan n'était pas loin de la vérité, à ceci près que les garçons ne semblent pas tellement s'enfuir à leur approche !

Tirer conclusions de ces sombres prédictions serait vain, si elles doivent se réaliser en notre temps, rien ne servirait de s'en être morfondu à l'avance !

Restons donc optimistes....

N'en déplaise à Rouï Stevan.

J. FRAVAL DE COATPARQUET.

N.B. "Rouï Stevan" : prononciation dans le vannetais "Roui".

[Faint, illegible text covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side.]

